

Aboutissement d'un travail de plus de cinq ans, fruit d'une concertation sans précédent, conduite au plus près du territoire avec les différents acteurs (Etat, Régions, Départements, collectivités locales, chambres consulaires, partenaires professionnels, associations, etc.), la Charte du Parc national des Écrins a été validée le 28 décembre 2012.

Depuis, deux programmes d'action 2014-2016 puis 2017-2019 ont ciblé des projets qui déclinent concrètement les orientations et objectifs inscrits à la Charte en aire d'adhésion et en cœur de parc.

Aujourd'hui à mi-chemin dans sa mise en œuvre, le Parc a commandé à un prestataire externe, une évaluation intermédiaire de la Charte, dans le respect de l'obligation réglementaire fixée par le Code de l'Environnement (article R333-3). Il est le premier Parc national à entreprendre cette démarche.

## Il s'est agi de:

- → Rendre compte des actions menées : bilan, processus d'animation/gouvernance/mise en œuvre, pertinence, complémentarité, résultats ;
- → Aider à la réflexion stratégique : prospection sur les 7 ans à venir (2019-2027) ;
- → **Alimenter l'évaluation finale** en termes d'analyse d'impacts, de résultats finaux par axe, de partenariat local, de complémentarité.

Pilotés par le Comité de suivi et d'évaluation de la Charte, les travaux menés ont dressé un bilan des actions conduites jusqu'à présent par l'Etablissement public du Parc et ses partenaires dans le cadre de la Charte, et apprécié les changements à l'œuvre sur le territoire.

Tous les membres de ce Comité ainsi que les consultants du bureau d'étude tiennent à remercier l'ensemble des acteurs qui ont partagé leur point de vue durant les différentes rencontres et ateliers proposés. La présente synthèse de l'évaluation dresse les chiffres clés de bilan, les principaux enseignements ainsi que les perspectives pour les sept années à venir.

« La valeur ajoutée de la Charte dépend de la volonté de chacun d'entre nous. Plus que jamais, nos efforts conjoints et complémentaires et les dynamiques engagées pour protéger et valoriser les ressources et les pa-trimoines de ce territoire d'exception doivent se poursuivre, de même que la confiance accordée à l'Etablissement public du Parc national des Écrins. Ce parc « choisi » doit continuer à fédérer l'ambition des communes, des professionnels et des habitants des Écrins pour une montagne vivante, dynamique et ac-cueillante. » Bernard Héritier, président du Conseil d'administration et du Comité de Suivi et d'Évaluation de la charte du parc national des Écrins.



# LA CHARTE DU PARC, C'EST QUOI?

La charte du Parc national des Écrins traduit **un projet de territoire défini pour 15 ans** partagé entre le Parc national, les communes adhérentes, les professionnels et les habitants **pour une montagne vivante, dynamique et accueillante.** 

La charte guide l'action collective :

- → dans l'aire d'adhésion, espace dont le périmètre est constitué par les territoires des communes qui ont choisi d'y adhérer (90 % des communes de l'aire optimale d'adhésion dans le Parc national des Écrins, soit 53 communes adhérentes sur 59). Par leur adhésion, les communes se sont engagées à mettre en œuvre les grandes orientations de développement durable défendues par la charte, accompagnées en cela par l'établissement public du Parc national.
- → en cœur de parc, à travers la définition d'objectifs de protection et de gestion conservatoire propres à cet espace naturel protégé qui est soumis à une réglementation spécifique.

L'aire d'adhésion : 4 axes stratégiques déclinés en grandes orientations de développement durable

Le cœur de parc : 7 objectifs de protection et de gestion conservatoire





# L'ÉVALUATION DE LA CHARTE : POURQUOI, SUR QUOI ET COMMENT ?

## CINQ QUESTIONS CLÉS POSÉES

L'évaluation intermédiaire a porté sur l'application de la Charte sur l'ensemble du territoire du Parc national (cœur et aire d'adhésion), entre 2014 et 2019. Cinq questions ont été posées au regard de plusieurs registres afin de creuser la question majeure « À quoi a servi la Charte entre 2014 et 2019 ? »

## **PERTINENCE**

- 1 > Dans quelle mesure les orientations de la Charte sont-elles toujours justifiées au regard des enjeux des partenaires et communes adhérentes ?
- 2 > Dans quelle mesure la Charte est-elle un bon instrument d'ingénierie publique pour mettre en œuvre des projets partenariaux qui répondent aux enjeux du territoire ?

## **COHÉRENCE**

3 > Comment les acteurs de la Charte veillent au quotidien à maintenir (et adapter au besoin) la complémentarité des interventions de chacun au regard des évolutions des territoires ? (objectifs partagés, pas de redondance, pas de problèmes orphelins, ...)

## **EFFICACITÉ**

4 > Quelle est l'efficacité des actions conduites ? Dans quelle mesure le mode de gouvernance, les modalités de mise en œuvre, d'organisation interne, d'animation et la qualité du partenariat favorisent-ils l'atteinte des résultats attendus ?

## **EFFICIENCE**

5 > Dans quelle mesure les moyens (financiers, humains, organisationnels) mobilisés sont-ils à la hauteur des enjeux ?



## • UNE DÉMARCHE CO-CONSTRUITE AVEC PRÈS DE 200 ACTEURS INTERROGÉS

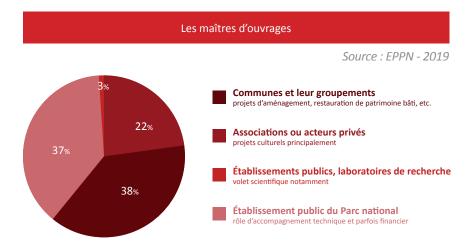


La démarche d'évaluation a permis de collecter les points de vue variés et légitimes de plus de **200 acteurs, interrogés** sous différentes formes :

- Des entretiens menés auprès d'une dizaine d'élus locaux ;
- Des entretiens individuels et une enquête auto-administrée avec les agents-ressources du Parc ;
- Une enquête conduite auprès de 80 partenaires (collectivités territoriales, établissements publics, acteurs associatifs, acteurs privés);
- Des ateliers territoriaux à Bourg d'Oisans, Ancelle et l'Argentière-la-Bessée qui ont rassemblé une cinquantaine d'acteurs locaux, certains étant bénéficiaires d'actions : maire, agriculteur, chargé de recherche, chargé de développement touristique, gérant, conseiller départemental, guide de montagne, chef de service forêt, chargé de projet Parc, directeur de gîte...

# LA CHARTE EN ACTION SUR 2014-2019

 Plus de 1000 actions menées depuis le lancement de la Charte, principalement par les communes, leurs groupements, et avec l'appui de l'Etablissement public du Parc national.





Les communes adhérentes à la Charte ont investi dans : l'aménagement de sites et d'espaces publics de village, l'élaboration de documents d'urbanisme, la gestion du patrimoine bâti, les plans de circulation, la gestion des paysages,... De même qu'elles ont engagé des travaux de rénovation, restauration, réhabilitation (refuges et chalets, lavoirs, chapelles, sentiers, moulins, abris, fours,...). Enfin, elles ont mené des actions en matière de gestion agro-environnementale et suivi des alpages, bocages, haies, canaux ; gestion des prairies de fauche, diagnostics pastoraux,...

Le Parc est maître d'ouvrage unique sur près de la moitié des actions qu'il porte (ex. : animations pédagogiques auprès des scolaires, travaux de sentiers délégués aux secteurs, suivi de la population des oiseaux de montagne en milieu ouvert,...). Pour le reste, il est positionné en partenaire financier, technique, et/ou conventionné (ex. : Plans locaux d'urbanisme, gestion du patrimoine bâti, gestion de sites Natura 2000, suivi des lacs, prêt de cabanes héliportées,...).

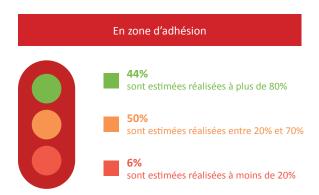
▶ 70 % des actions menées en aire d'adhésion, 22 % dans le cœur du parc national et 8 % à l'échelle de l'ensemble du parc



▶ <u>Près d'un tiers des actions contribuent au respect des ressources et des patrimoines du territoire en aire d'adhésion,</u> principalement porté par les associations et le secteur privé



▶ Une programmation dynamique des actions, portée par tous les partenaires



Des thématiques particulièrement investies en complément des actions dédiées à l'amélioration de la connaissance (avec notamment la gestion de la Réserve de Lauvitel) et de la surveillance



## QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS

> 9 communes ont conduit des Ateliers paysages et sollicité l'ingénierie de l'établissement public du Parc national pour leur animation. 34 Plans locaux d'urbanisme ont été élaborés ou révisés dans la période et ont bénéficié d'un accompagnement technique du Parc. Un guide pratique a été réalisé par le Parc pour intégrer l'approche paysagère dans la planification des communes. 3 projets d'aménagement communaux ont été accompagnés en 2018 sur 4 sites majeurs : La Bérarde, Le Lautaret, Le Gioberney, Le pré de Mme Carle. Par ailleurs, le département des Hautes-Alpes a commandité

une étude d'aménagement concernant le col du Lautaret. Le Parc suit les travaux conduits aux côtés des communes concernées.

> Cinq régions franco-italiennes se sont engagées collectivement autour de la biodiversité alpine : programme Biodiv'alp. Ce programme de connaissance, de gestion et de mise en valeur de la biodiversité, en lien avec les acteurs économiques s'appuie sur la veille écologique quotidienne opérée par les agents de terrain de l'établissement du Parc national.



- > 37 entreprises agricoles (+ 3 en cours de signature en janvier 2019) ont été impliquées en 2018 dans la marque « Esprit parc » (soit 7 fois plus qu'en 2015) : le 12 apiculteurs, 12 producteurs de fruits/légumes (et produits transformés) ainsi que 7 éleveurs et 3 producteurs laitiers (depuis 2018) ont été marqués. Soit 83 produits agricoles concernés en 2018.
- > Un plan élevage- prédation est en œuvre avec les communes adhérentes et les éleveurs : des conférences et du maraudage pour informer sur les chiens de protection des troupeaux, 10 cabanes héliportables d'urgence prêtées aux éleveurs pour les bergers en cas de prédation dans des alpages non équipés et une fréquence radio mise à disposition pour permettre les échanges éleveurs-bergers sur les zones mal couvertes, des appareils photo à déclenchement automatique pour davantage de connaissance sur la présence du loup.



> En moyenne 130 000 visiteurs par an sont accueillis dans les maisons du Parc. Concrètement, une variété d'actions est menée : aménagement et accueil en maisons du parc et maisons thématiques, accessibilité, promotion de l'offre d'accueil et de découverte, création d'outils d'interprétation du



> Dans le domaine du tourisme, les communautés de communes portent les projets de diversification touristique à travers les politiques d'espaces valléens. Le Parc accompagne ces travaux et participe aux comités de pilotage de ces politiques. Le Parc pilote également le projet Grand tour des Écrins, un projet d'itinérance à l'échelle du massif en lien avec les communautés de communes et offices de tourisme du territoire. Des partenariats se sont noués autour de la valorisation de l'offre de randonnée du territoire et de l'outil Geotrek avec certaines communautés de communes.



ent du Parc national des Ecrins

- > 190 projets pédagogiques ont été élaborés par le Parc en collaboration avec des enseignants pour les classes locales sur les années scolaires 2013/2014 à 2017/2018. Les agents du Parc assurent des animations pédagogiques dans les écoles primaires et collèges du territoire. C'est une action récurrente du Parc qui rencontre un vrai succès et s'inscrit dans la durée.
- > En « coeur de parc », dans la réserve intégrale du Lauvitel, l'objectif est d'observer comment la nature évolue sans action humaine. «Donc sans agriculture, sans pastoralisme, sans tourisme, sans sylviculture». Seuls quelques chercheurs (10 à 15 chaque année) sont autorisés à venir sur le site. Le rôle des chercheurs est de tout inventorier pour connaître l'ensemble des insectes et de la faune présente dans la réserve. «Près de 500 espèces de papillons, environ une centaine d'espèces d'araignées, 300 espèces de champignons, 150 espèces de lichens ont été découverts». « À peu près 5 000 à 6 000 espèces connues donc près de 4 000 à découvrir encore»





Des moyens financiers et humains en baisse pour le Parc national des Ecrins.



 Un soutien financier en hausse de la part des cofinanceurs sur les actions pilotées par l'Etablissement public du Parc national en faveur de la charte : 426 720 € sur 2017-2018, répartis comme suit :

Répartition des projets subventionnés par domaine d'activités des 7 dernières années :

**11,89**% **5,29**% **16,08**%

Culture

Agriculture

16,08% 32,87% 16,78%

Tourisme durable

Patrimoines

Aménagement

Des subventions du Parc aux porteurs de projets, complémentaires aux aides des collectivités départementales, régionales et des fonds nationaux et européens. 1,18 millions d'euros pour 220 projets pour la période 2014-2019.



11 projets « cairns », pensés comme les traceurs des avancées des orientations et objectifs de la Char



## PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION

Un enseignement fort de l'évaluation intermédiaire est la difficulté de répondre aux questions évaluatives pour le compte de tous les partenaires. Faute de données disponibles et de temps pour les collecter, un focus a été fait pour certaines questions sur l'évaluation du rôle du Parc national des Ecrins dans la mise en œuvre de la charte.

▶ Dans quelle mesure les orientations de la Charte sont-elles toujours justifiées au regard des enjeux des partenaires et communes adhérentes ? Dans quelle mesure la Charte est-elle un bon instrument d'ingénierie publique pour mettre en œuvre des projets partenariaux qui répondent aux enjeux du territoire ?



Les orientations et objectifs affichés sur une temporalité de 15 ans sont globalement toujours cohérents à mi-parcours avec les grands enjeux du territoire des Écrins.

La Charte est suffisamment englobante dans sa structuration pour que des sujets émergeants soient pris en compte (changements climatiques, changement de comportement des consommateurs, réforme territoriale).

## MARGES DE PROGRESSION

L'absence de projection et de démarche collective d'anticipation ne favorisent pas l'émergence de nouveaux enjeux d'une manière structurée et objectivée.

Comment les acteurs de la Charte veillent au quotidien à maintenir la complémentarité des interventions de chacun au regard des évolutions (environnementales, sociétales, économiques) des territoires ?



Au quotidien, la recherche de cohérence dans l'action au service des orientations et des objectifs de la Charte est effective, aux plans stratégique, fonctionnel et financier.

L'animation sous ses différentes formes (conventions, contrats, avis, comités,...) est de nature à maintenir voire renforcer les complémentarités entre acteurs en permettant une répartition des rôles.

Les EPCI constituent un nouvel acteur du paysage institutionnel de la Charte à potentiel en termes de complémentarité et de leviers d'actions, la cartographie des compétences sur leurs domaines d'intervention restant toutefois à clarifier.

## MARGES DE PROGRESSION

Les interactions sont majoritairement bilatérales entre l'EPPN et ses partenaires institutionnels, et ponctuelles.

Quelques domaines de la Charte pâtissent d'un manque de cohérence/complémentarité dans l'action, malgré les plans stratégiques déployés : le pastoralisme et la prédation, les micro-centrales ...

 Quelle est l'efficacité des actions conduites ? Dans quelle mesure le mode de gouvernance, les modalités de mise en œuvre, d'organisation interne, d'animation et la qualité du partenariat favorisent-ils l'atteinte des résultats attendus ?



La majorité des actions menées au titre de la Charte à mi-parcours produisent des résultats.

La relation aux communes a été renforcée lors de l'adhésion à la Charte.

Les partenariats sont de plus en plus nombreux et diversifiés depuis le lancement de la Charte.

La volonté de rendre visibles les actions conduites dans le cadre de la Charte auprès du grand public doit se poursuivre en s'appuyant sur les principales réalisations et des actions concrètes. La gestion de projet par les agents du Parc est dynamique et professionnelle.

## MARGES DE PROGRESSION

La relation aux communes, si elle a été renforcée lors de l'adhésion à la Charte, a été toutefois moins soutenue lors de l'évaluation intermédiaire.

L'ingénierie du Parc est ponctuelle dans le cadre de l'accompagnement autour de projets d'aménagement, d'urbanisme, de restauration du patrimoine bâti (appui à la maîtrise d'ouvrage). Elle s'inscrit en revanche dans la durée en matière de projets scientifiques et de connaissances (animation régulière).

La délégation de gestion et le transfert de compétences aux partenaires et acteurs semblent perfectibles.

Dans quelle mesure les moyens (financiers, humains, organisationnels) mobilisés sont-ils à la hauteur des enieux ?



Le niveau d'ambition et la palette de mesures de la Charte sont conséquents.

Le Parc national des Ecrins dispose de moyens financiers, humains et organisationnels selon ses missions et les objectifs définis dans le contrat d'objectifs/de performance avec l'Etat sur 3 ans.

## MARGES DE PROGRESSION

Les moyens actuellement disponibles et en baisse constante sont insuffisants pour accompagner les communes adhérentes et les partenaires dans l'action dans de bonnes conditions.

Hormis dans quelques situations (stratégie d'accueil du tourisme par exemple), le Parc n'a globalement pas développé de stratégie pour mobiliser des relais en vue de démultiplier, de prolonger son intervention, de mutualiser des moyens d'action et venir en complément des moyens préexistants sur les territoires.



## **DES PERSPECTIVES POUR L'AVENIR**

Sur la base des résultats de cette évaluation, il importe aux acteurs de **se projeter**, à partir du bilan des deux premiers programmes d'actions (2014-2016 et 2017-2019), sur les sept années à venir de mise en œuvre de la Charte. L'investissement des partenaires dans ce projet collectif de territoire demeure élevé et dynamique : les partenaires interrogés ont exprimé le souhait de maintenir leur engagement au sein de la Charte.

Six préconisations pour renforcer la mise en œuvre de la charte sur les sept années à venir

- 1. Veiller à préserver un équilibre entre les actions de connaissance, d'aménagement/développement, de sensibilisation et de développement local. La grille de hiérarchisation des priorités doit permettre de garantir cet équilibre. Par ailleurs, les travaux d'amélioration de la connaissance des milieux et des usages gagneraient à être davantage connectés à des problématiques de gestion et au profit des actions locales.
- 2. Renforcer l'animation globale et territoriale de la Charte pour mieux diffuser et fédérer. Il importe en effet de faire des choix de métiers afin d'adapter l'organisation de l'établissement public du Parc aux besoins qui auront été redéfinis. Cela nécessitera de renforcer la présence du Parc après du territoire pour répondre aux demandes de partenaires : soit en mettant en place davantage de compétences thématiques au sein des secteurs ; soit en renforçant les effectifs du siège disposant de compétences thématiques pour avoir le temps d'aller en secteur. Une coordination d'ensemble des secteurs et une relation privilégiée auprès des acteurs institutionnels majeurs (régions, départements, EPCI) est à renforcer. De même qu'il est nécessaire de maintenir un lien privilégié et resserré avec les communes et de mettre en place une animation ad hoc auprès des EPCI pour encourager et soutenir les dynamiques locales. L'expérimentation de nouveaux types d'animation pourrait également être imaginée.
- 3. Identifier des relais pertinents pour prolonger/essaimer les actions qui le permettent. Cela nécessite dans un premier temps de bien identifier la valeur ajoutée de l'établissement public du Parc pour recentrer son ingénierie. Sur chaque chantier majeur de la Charte, il importe par ailleurs d'identifier les atouts de chacun, les bons relais et les former/agréer sur les outils, techniques, approches à déployer. Enfin, l'intervention de l'établissement public du Parc pourrait être davantage positionnée sur des actions innovantes et/ou expérimentales.
- 4. <u>Déployer une communication sur la Charte plus en proximité des habitants du territoire.</u> La prise de conscience des enjeux de préservation de l'environnement et l'accompagnement au changement des comportements individuels et collectifs nécessitent une communication simplifiée de la Charte. De même qu'il est nécessaire de prévoir et anticiper un volet communication pour tout projet remarquable, quel qu'en soit le pilote.

- 5. Au regard des moyens dont dispose le territoire, il importe de faire explicitement des choix et de procéder à des arbitrages éclairés et concertés sur les orientations et objectifs de la Charte pour les 7 ans à venir. Pour ce faire, l'utilisation d'une grille de hiérarchisation des priorités est recommandée, de même que la mise en place d'une gouvernance ad hoc pour procéder à ces arbitrages, notamment en réactivant le CESC. Parmi les orientations de la Charte qui pourraient être plus particulièrement investies dans les années à venir, on peut retenir:
- → L'orientation 1.3 : Développer l'éducation à l'environnement et au territoire

Le Parc œuvre déjà bien mais il pourrait mobiliser davantage de relais et de partenariats pour lui permettre d'élargir sa cible.

→ L'orientation 4.4. Partager et valoriser l'image « Parc national »

La communication sur le Parc national reste largement sous-dimensionnée même si elle est bien faite sur certains projets. L'accompagnement des communes du parc dans la valorisation de l'image « Parc national » constitue un vrai défi pour les 7 ans à venir.

→ L'orientation 3.5. Promouvoir une agriculture de qualité en lien avec un territoire d'exception

Le Parc via son appui technique à la planification sensibilise les collectivités territoriales ; Il pourrait davantage inciter à la création d'AFP (relais d'information pour la préservation des espaces agricoles et la diffusion de bonnes pratiques); Enfin, la promotion de produits locaux issus d'exploitations respectueuses de l'environnement ou de petites industries de transformation pourrait être renforcée,...

→ L'orientation 4.1. Promouvoir les activités touristiques et récréatives valorisant les ressources du territoire

L'enjeu majeur est de poursuivre la mise en réseau déjà engagée des acteurs de l'accueil, de l'accompagnement et de la découverte, de même que le développement d'un accueil et des offres de découverte pour tous les publics.

ightarrow L'orientation 1.1. Approfondir et partager la connaissance du territoire et anticiper les évolutions

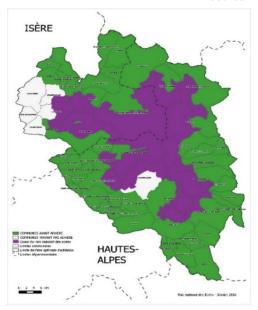
L'enjeu est de diffuser et de mieux valoriser la connaissance pour les actions / projets locaux.

6. Renforcer le dispositif de suivi et d'évaluation finale de la Charte. L'évaluation finale de la Charte doit tirer les enseignements en termes de méthode et process de cette évaluation intermédiaire. C'est pourquoi il importe d'ouvrir l'instance de suivi et d'évaluation de la Charte (élargir les cibles représentées). Le bilan de la Charte gagnerait également à être repensé au regard des priorités qui seront retenues. Enfin, le dispositif d'évaluation de la Charte mérite d'être simplifié et les études d'impacts préparées (sélection de projets et d'indicateurs clés).



## L'aire d'adhésion et le coeur de parc en janvier 2016

Source : PNE



## MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA CHARTE (COSUEV)

### Présidence Bernard Héritier

Maire de Valjouffrey, Président du conseil d'administration du Parc national des Ecrins

### Patrick Holleville

Maire de Saint Christophe en Oisans, représentant du conseil d'administration

### François Labande

alpiniste, écrivain, co-fondateur de Mountain Wilderness, représentant du conseil d'administration

## Marie-Hélène Cruveille

Présidente et représentante du conseil scientifique

## Jean-Pierre Legeard

représentant du conseil scientifique

### **Gérald Martinez** Maire de Saint-Léger-les-Mélèzes, représentant du conseil économique, social et culturel

## Julien Rebuffet

directeur du Syndicat national des moniteurs cyclistes, représentant du conseil économique, social et culturel

## Jean-Claude Catelan

Maire de La Chapelle-en-Valgaudemar, représentant de l'association des élus du parc national des Écrins André Salvetti

## Maire de Le Bourg d'Oisans, représentant de l'association des élus du parc national des Écrins

Pierre Commenville

Directeur du Parc national des Écrins

## Isabelle Vidal

Chef du Service Aménagement et ingénierie financière

## **Richard Bonnet**

Chef du Service scientifique

## Sandrine de Chastellier

Chef du service accueil communication

## **Catherine Garin**

Chargée de l'animation de la Charte (subventions, suivi, évaluation), Parc national des Écrins

## CETTE ÉTUDE A ÉTÉ RÉALISÉE POUR LE COMPTE DU PARC NATIONAL DES ECRINS |



## Parc national des Ecrins

Domaine de Charance 05000 Gap

Tél: +33(0)4 92 40 20 10 info@ecrins-parcnational.fr www.ecrins-parcnational.fr



